

Séance du 09 Février 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 15
Votants	: 17

L'an deux mil vingt et un,

Le 09 Février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 04 Février 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, BELTRAMÉ Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, BOSSARD Marie-Pierre, LACOTTE Christian, REYMOND-BURDIN Rose-May, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Excusé(e)s avec pouvoirs : GARDEN Bruno a donné pouvoir à MOURMANT Christophe, GOUSSET Estelle a donné pouvoir à DEJEAN Michel.

Absente excusée : VILLENEUVE-SOULARD Claudie

Absent : FERRAND Pascal

A été nommée secrétaire de séance : DREY Marie-France

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 12 Janvier 2021**
- 2 Ilot de l'Alambic – Avenant au marché de travaux – Lot n° 3**
- 3 Convention de fourrière SPA pour le ramassage des animaux errants – année 2021**
- 4 Modification du tracé du chemin de St Jacques de Compostelle**
- 5 Convention de prestation d'achat de sacs anti-inondation entre la commune et le SYMBA**
- 6 Projet de renouvellement de la convention avec le CCAS de Saintes**
- 7 Information sur le dispositif des Lignes Directrices de Gestion (LDG)**
- 8 Echange sur les projets à programmer pour 2021**
- 9 Informations du Maire et des Adjointes**
- 10 Questions diverses**

PRÉAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le secrétaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Madame DREY Marie-France est nommée secrétaire de séance.

Quorum

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

Approbation du procès-verbal de séance du 12 Janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Objet : Avenant au marché de travaux "Aménagement îlot de l'Alambic en Centre-bourg »

Monsieur le Maire donne la parole à Claudine Bruneteau. Elle expose au conseil municipal qu'à l'issue des travaux d'aménagement d'un espace en centre-bourg « l'îlot de l'Alambic », une modification s'est révélée nécessaire pour renforcer la qualité du projet.

Cette modification entraîne une moins-value faisant varier le montant initial du marché pour l'entreprise Pierre LOSSON (lot 3), marché notifié le 16/03/2020.

- Avenant N°2 du Lot 3 "Charpente Bois" – Pierre LOSSON

Travaux modificatifs : Non pose du bardage bois (environ 8 m²).

Incidence financière :

Montant initial du marché :	15 707,00 € HT soit 18 848,40 € TTC
Total avenant N°1 :	- 533,33 € HT soit - 640,00 € TTC
Nouveau montant du marché :	15 173,67 € HT soit 18 208,40 € TTC

Cet avenant présente une variation de - 3,39 % par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant ci-dessus et en accepte les incidences financières,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux avec l'entreprise Pierre LOSSON ainsi que tous les documents y afférents.

**Objet : Convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants
SPA de Saintes – Année 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 211-24 du Code Rural, chaque commune doit disposer :

- soit d'une fourrière communale, apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation,
- soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Monsieur le Maire propose de proroger en 2021, la convention passée avec la SPA de Saintes, qui, agissant en qualité de fourrière, s'engage à prendre en charge tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la SPA de Saintes propose deux formules :

A- Formule « Tout compris » (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé dans un délai maximal de 72 H + prise en charge de l'animal en fourrière)

Coût pour la commune : 2 323 habitants X 0,465 € = 1 080,19 €

B- Formule « Sans déplacement » (Prise en charge de l'animal en fourrière seule)

Coût pour la commune : 2 323 habitants X 0,425 € = 987,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de conclure une convention de fourrière avec la SPA de Saintes pour l'année 2021
- Opte pour la formule A,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Objet : Modification du tracé du Chemin de St Jacques de Compostelle
Avenant n° 1 à la convention avec le Conseil Département**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est traversée par la voie de Tours du Chemin de Saint Jacques de Compostelle balisée par les services du Département.

Par délibération du 14 Octobre 2015, la commune a signé une convention avec le Département fixant les modalités de signalétique, d'utilisation et de mise à disposition des parcelles communales empruntées par le Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Pour assurer plus de confort et de sécurité aux pèlerins, et afin d'harmoniser le tracé avec le GR4, le Département souhaite modifier le tracé pour que l'itinéraire passe par le chemin rural situé au lieu-dit Les Avécôts, de l'autre côté du cours d'eau de l'Escambouille, pour rejoindre le Vallon des Arcs.

Monsieur le Maire présente le schéma relatif à la modification du tracé ainsi que la description des aménagements à réaliser. L'estimation globale de ces travaux s'élève à 11 400€ HT.

Il précise que dans le cadre du Schéma Départemental vélo-route, voie verte et randonnées du Département, la commune peut prétendre pour cette opération à un soutien financier du Conseil Départemental, à hauteur de 70%,

La modification du tracé entraîne la passation d'un avenant n°1 à la convention initiale concernant la signalisation directionnelle et signalétique ainsi que le nouveau tracé de la Voie de Tours du Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Les clauses et conditions de la convention initiale restent inchangées. Seule l'annexe 2 : carte d'inventaire des bornes en pierre est modifiée.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du tracé du Chemin de Saint Jacques de Compostelle tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale concernant la signalisation directionnelle et signalétique de la Voie de Tours du Chemin de Saint Jacques de Compostelle et tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Travaux d'aménagement du Chemin de St Jacques de Compostelle suite à la modification du tracé - Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision de modifier le tracé du Chemin de St Jacques de Compostelle, il appartiendra d'effectuer des travaux d'aménagement sur la nouvelle portion du tracé.

Il est précisé que l'estimation globale de ces travaux d'aménagement s'élève à 11 400,00 HT et qu'il est possible de prétendre à un soutien financier, à hauteur de 70 %, du Conseil Départemental dans le cadre du schéma Départemental Vélo-route, Voie verte et de Randonnée du Département.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement :

Coût € HT estimatif de l'opération	
Bornage du Chemin Rural « Les Avécôts » Section AM	1 400,00 €
Nettoyage / Débroussaillage de la nouvelle portion du tracé	2 000,00 €
Aménagement de « Marches »	8 000,00 €
TOTAL HT	11 400,00 €

PLAN DE FINANCEMENT H.T. PRÉVISIONNEL		
Conseil Départemental	70 % sollicités	7 980,00 €
Autofinancement	30 %	3 420,00 €
TOTAL HT		11 400,00 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement du Chemin de St Jacques de Compostelle suite à la modification du tracé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Convention de prestation d'achat de sacs anti-inondation entre la commune et le SYMBA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SYMBA) en charge de la gestion des cours d'eau, propose aux communes adhérentes au syndicat de participer à un achat groupé de sacs anti-inondation afin d'obtenir une meilleure tarification et organisation logistique simplifiée.

Ces sacs, disposés devant les ouvertures des portes d'habitations, permettaient une meilleure protection des points sensibles exposés aux inondations. En cas d'inondation le sac gonfle au contact de l'eau pour former une barrière étanche.

Il est proposé de se doter d'un premier lot de 3 packs de sacs anti-inondations et de les réserver aux habitations les plus exposées. Cet achat groupé doit faire l'objet d'une convention entre la commune et le SYMBA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition de sacs anti-inondations proposés par le SYMBA,
- Approuve la participation à la commande groupée par le SYMBA et valide l'achat de 3 packs anti-inondations pour un montant 113.40€,
- Décide d'inscrire cette dépense au budget 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et la convention correspondante avec le SYMBA et tout document afférent à cette opération.

Objet : Projet de renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS de Saintes et la commune de Fontcouverte Service d'Aide à Domicile

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de partenariat entre la ville de Saintes et la commune de Fontcouverte relative au service d'aide à domicile arrive à son terme fin 2020.

Il indique que Stéphanie BELTRAMÉ a participé à une réunion préparatoire sur le sujet.

Considérant que la commune de Fontcouverte ne dispose pas de structure pour intervenir auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics fragiles, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour le renouvellement de la convention à intervenir avec le service prestataire d'aide à domicile du CCAS de Saintes.

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe d'une convention de partenariat entre la commune de Fontcouverte et le service d'aide à domicile du CCAS de Saintes afin de valider les modalités de calcul de la participation de la commune.

Objet : Information sur le dispositif des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Monsieur Sylvain LESPINASSE, maire-adjoint en charge des ressources humaines, rappelle au Conseil Municipal qu'on distingue 3 fonctions publiques : Etat, Territoriale et Hospitalière.

Il expose que l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

En conséquence, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) du Centre de Gestion 17, n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du comité technique. Elles sont actées par arrêté du Maire.

L'élaboration de ces LDG s'appuie sur les données du bilan social 2019 et permet de formaliser la politique des ressources humaines, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les LDG représentent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la commune. Elles permettent d'anticiper les mouvements de personnels, de fixer les critères d'avancement de grade, de promotion interne et de mener une réflexion sur la protection et l'action sociale des agents et enfin de définir la politique indemnitaire.

ECHANGES ET PROJETS 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain LESPINASSE, Maire-Adjoint, qui expose

. Parking devant l'école élémentaire :

En attendant les réunions de la commission « Urbanisme et Voirie » à venir, l'actualité à court terme, c'est la réalisation d'un parking supplémentaire devant l'école élémentaire.

Avant le démarrage de ces travaux, la DRAC a entrepris des fouilles dans le cadre du diagnostic d'archéologie préventive.

. Lotissement Chez Pillet :

Les travaux du lotissement de la SEMIS, Chez Pillet, se poursuivent. Il rappelle que la SEMIS est maître d'œuvre de l'opération. Les travaux de voirie se terminent avec quelques détails à régler relatifs à l'évacuation des eaux pluviales (en cours de réalisation).

. Route de Beausseuil :

Il indique qu'avant d'entreprendre la réfection de la chaussée et l'aménagement de cheminement doux, il conviendra en premier lieu de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. L'effacement des réseaux devrait intervenir courant deuxième semestre 2022, la réfection de la chaussée et la réalisation de cheminement doux se réaliseront en 2023.

. RD n° 234 - route du Charenton :

Les travaux vont débuter le 1^{er} mars 2021. C'est acté avec le Département. L'entreprise est choisie. Le financement s'établit ainsi : 60% Département 40% commune

Monsieur le Maire donne la parole à Claudine BRUNETEAU, Maire adjoint, qui expose :

. Projet de rénovation énergétique à l'école élémentaire :

Nous sommes dans la phase de finalisation du dossier de consultation des entreprises.
Démarrage des travaux : aux vacances scolaires - Durée : 5 mois.

. Mise aux normes du système de Gestion Technique des Bâtiments (GTB)

Poursuite des travaux de mise à jour du système GTB pour les bâtiments suivants : centre de loisirs et médiathèque. Ces travaux ont été effectués en 2020, au restaurant scolaire et à l'école élémentaire.

. Lignes analogiques alarme anti intrusion des bâtiments communaux :

Migration du dispositif sur adresse IP.

. Eglise

Travaux de peinture prévus pour les portes de l'église.

. Mise aux normes électriques et incendie des bâtiments communaux

Travaux commencés en 2020. Ils se poursuivront sur 2021.

. Panneaux photovoltaïques

Une étude est en cours sur les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire.

Madame REYMOND-BURDIN Rose-May demande où en est le projet d'extension des ateliers municipaux.

Madame BRUNETEAU Claudine répond qu'à ce jour, nous avons une esquisse mais nous ne disposons pas de tous les éléments pour travailler sur l'avant-projet sommaire. Ce projet est donc reporté.

Madame REYMOND-BURDIN Rose-May demande si la commission bâtiment a réfléchi sur un lieu pour les jeunes.

Monsieur Francis GRELLIER, Maire, répond qu'une réflexion a été engagée sur Fontcouverte avec un groupe de jeunes à la fin du précédent mandat.

Lors des séminaires de mise en place de la convention territoriale de gestion auxquels il a participé, plusieurs actions en direction de la jeunesse ont été envisagées avec l'accompagnement financier de la CAF.

La CDA de Saintes a aussi décidé d'investir sur ce créneau en recrutant mi-2020 un coordinateur jeunesse.

Des animations avaient été envisagées en septembre à Chermignac, Les Gonds et Fontcouverte mais elles n'ont pu avoir lieu pour des raisons sanitaires liées au Covid.

Monsieur LACOTTE Christian indique qu'il faut écouter les jeunes.

Monsieur le Maire précise qu'il y a plusieurs catégories de jeunes : élèves du cycle élémentaire, collégiens, lycéens et que les réponses à apporter sont différentes.

Il indique que tous les professionnels et éducateurs sont formels sur le fait que le besoin en terme de local n'est pas systématique.

Beaucoup sont aussi très réservés sur des installations de type City Stade ou Skate Parc.

S'intéresser à la jeunesse est important, cela nécessite une réflexion approfondie en amont qui devra s'inscrire dans une démarche de co-construction avec les jeunes concernés.

Monsieur Francis GRELLIER, Maire, ayant reçu pouvoir de Bruno GARDEN, expose les sujets concernant sa délégation:

. Chemin de St Jacques de Compostelle

Les travaux de modification du tracé du chemin de Saint-Jacques de Compostelle interviendront cette année avec le soutien financier du Département.

. Rénovation /Aménagement du cimetière

Une réflexion sur l'aménagement du cimetière est en cours avec l'appui du CAUE17. L'objectif c'est :

- D'améliorer les entrées du cimetière par la création d'aménagements paysagers,
- De requalifier les espaces naturels de manière à ce que le végétal ne soit plus une contrainte,
- De définir les espaces du « nouveau » cimetière avec création éventuelle d'un espace dédié aux cérémonies,
- De reconsidérer le jardin du souvenir,
- D'étudier l'aménagement de cavurnes.

. Travaux du SAS

L'équipe du SAS va poursuivre les travaux de réfection du lavoir de l'Escambouille et de l'arase du mur de la fontaine du Bourg ainsi que le mur latéral du cimetière.

. Vallon de Montignac

Pour assurer la tranquillité du voisinage, sur le haut du vallon, les agents communaux vont procéder dès que le temps le permettra, à la plantation d'une haie arbustive.

En accord avec les enseignants, il est prévu d'associer les enfants des écoles à cette plantation.

D'autres projets d'aménagement sur ce site sont prévus : jeux pour enfants, parcours de santé, lieu pédagogique...) Ce travail mérite encore d'être affiné.

Il s'agit d'une opération d'une ampleur importante tant sur le volet aménagement que financier ce qui nécessite un temps de préparation.

La réalisation de tous ces aménagements s'effectuera sur 2021 et peut être 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-France DREY qui expose :

. Communication

Poursuite du travail sur la modernisation des supports de communication suite à l'accord du conseil municipal.

. Ecoles

Le Directeur de l'école maternelle a émis le souhait de doter les toilettes, déjà cloisonnés, par des portes pour respecter l'intimité des enfants. Des solutions sont en cours de recherche.

De plus, il convient de prévoir le remplacement du cabanon bois existant, vieillissant, malgré un entretien régulier par les agents communaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Michel DEJEAN qui expose :

. Football Club :

Suite à l'aménagement du lotissement Chez Pillet, à proximité du terrain d'entraînement de football, il est prévu d'installer des filets de protection en limite du lotissement.

Coût estimé : 10 000 €. D'autres devis sont attendus.

Monsieur le Maire reprend la parole et expose :

. SOS Villages d'enfants SOS

Monsieur Francis GRELLIER, Maire, indique que ce projet va émerger courant année 2021. Le 4^{ème} SOS Villages d'enfants en Charente-Maritime s'implantera bien sur la commune de Fontcouverte. Les formalités s'accélèrent avec les représentants de l'association et le notaire en charge de la cession du terrain.

Un rendez-vous sur site est prévu le 19 février 2021.

Pour conclure sur les projets 2021, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il tenait à présenter et à échanger, en amont du budget, sur les projets à réaliser sur l'année 2021 puisque la loi n'impose pas de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux communes de moins de 3 500 habitants.

Il précise que le vote du budget 2021 se fera lors du Conseil Municipal de mars prochain.

INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

. Acquisition terrain Charrier- Parcelle AN 369 – La Fosse à l'eau

Monsieur Francis GRELLIER, Maire, expose au Conseil Municipal que ce terrain a fait l'objet d'une préemption par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA).

Face au désaccord du propriétaire, Monsieur Charrier, et en vue de fixer le prix de l'aliénation de ce bien, un transport de justice sur les lieux ordonné par le Tribunal Judiciaire, a eu lieu le vendredi 29 janvier 2021, en présence du commissaire du gouvernement, du service des Domaines et du juge d'expropriation et des représentants de la commune.

Le jugement a été mis en délibéré au 26 Février 2021.

. Recrutement médical

Monsieur Francis GRELLIER, Maire, rappelle au Conseil Municipal que le départ en retraite du Docteur Wilmann est intervenu le 31 Décembre 2020.

Face à cette situation, il rappelle que la commune a participé activement et financièrement aux recherches en prenant en charge la réalisation d'une banderole et les frais d'une agence de recrutement pour un montant total de 7 622.40€ TTC.

Un point positif concerne la création de la maison de santé qui permet une offre de soins pluridisciplinaires.

Il précise qu'une sage-femme devrait rejoindre la maison de santé le 1^{er} mars 2021.

Cependant, les Fontcouvertois risquent d'être confrontés à des difficultés dans la continuité des soins.

Il tient à rappeler la position de la commune qui a toujours travaillé pour accompagner le corps médical de Fontcouverte dans les démarches et sa volonté de persévérer dans son action en vue de trouver une solution.

QUESTIONS DIVERSES

Gens du voyage

Un débat s'engage sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et sur les responsabilités qui incombent aux communes et à l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ont signé au registre les membres présents.